

## Mesures de renforcement pour la cible 2.1

N°	OE	Mesure	Responsabilité	Horizon temporel	Moyens (poste auxiliaire, finances <sup>12)</sup>	Principales cibles impactées
<b>Politiques publiques</b>						
2.1 M1	a	Des mesures ciblées sont définies à l'échelle régionale afin de résoudre les problèmes liés à l'apport excessif de phosphore et nitrates dans les eaux.	SEn, Grangeneuve	2022–2026	5000 francs (2022), 10 000 francs/an (2023–2024), 15 000 francs (2025), 20 000 francs (2026)	 6.1  15.1
2.1 M2	a	La coordination en vue de réaliser des mesures permettant de limiter les émissions d'ammoniac des installations de détention des animaux est renforcée. Ces mesures portent notamment sur de meilleurs conseils aux agricultrices et agriculteurs, une exploitation optimale du potentiel technique lors de constructions ou transformations conséquentes.	Grangeneuve, SEn, SAAV	2021–2026		 3.3  13.1
2.1 M3	a	Une campagne d'information sur l'exploitation extensive dans l'espace réservé aux eaux est lancée. Elle comprendra des conseils en termes de stratégie d'entreprise afin que les agricultrices et agriculteurs puissent évaluer les impacts économiques de l'exploitation extensive et optimiser leur exploitation en tenant compte des restrictions imposées par l'espace réservé aux eaux, notamment sur la base de projets pilotes. Cette campagne accompagnera l'entrée en vigueur de l'obligation légale relative à ce mode d'exploitation dans l'espace réservée aux eaux.	SEn, Grangeneuve	2022–2026	5000 francs (2022)	 6.1  15.1
2.1 M4	a	Dans le cadre du Plan d'action cantonal visant à limiter les produits phytosanitaires, des mesures de protection supplémentaires sont déployées avec les exploitant-e-s agricoles afin de réduire l'usage des pesticides et donc leur présence dans les eaux souterraines.	Grangeneuve, SEn	2022–2026	225 000 francs/an (2022–2025) 100 000 francs (2026)	 6.1  15.2
2.1 M5	c	Un réseau de monitoring des mesures agro-environnementales est développé. Il produit une synthèse de l'état d'avancement des mesures basé sur les indicateurs provenant de planification sectorielles.	SEn, SG-DIAF, SFN	2021–2026	5000 francs/an	 13.1  15.1
2.1 M6	d	Dans le cadre d'appel à projets de type «Agri&Co Challenge», les projets intégrants des critères de durabilité seront en particulier soutenus et encouragés.	PromFR, SG-DIAF, BuD	2021–2026		 12.1  12.2
2.1 M7	e, f	Le projet «PHR – Arc lémanique» visant à promouvoir les circuits courts est prolongé sous le nom de Star'Terre.	SG-DIAF	2021–2023		 12.1  12.2

N°	OE	Mesure	Responsabilité	Horizon temporel	Moyens (poste auxiliaire, finances)	Principales cibles impactées
2.1 M8	g	Grangeneuve se prononce en faveur de l'intégration des éléments de l'Agenda 2030 pertinents pour l'agriculture dans la révision du plan de formation développé au niveau fédéral lors des consultations. Grangeneuve concrétise le plan de formation fédéral en y intégrant les enjeux de l'Agenda 2030 en cohérence avec leur futur projet durabilité.	Grangeneuve	2021–2026		 4.1
2.1 M9	g	Certains thèmes de l'Agenda 2030 (notamment les circuits courts, l'économie circulaire ou les services écosystémiques) sont intégrés dans l'offre en formation et conseils aux professionnel-le-s. Les nouvelles tendances en agriculture durable sont intégrées dans l'enseignement (notamment smart farming, permaculture, urban farming, agroforesterie).	Grangeneuve	2021–2026		 4.1  7.1  12.1  15.1
2.1 M10	g	Dans la mesure du temps de formation continue à disposition, les enseignantes et enseignants de Grangeneuve sont activement encouragés à suivre toute formation continue (notamment offerte par AGRIDEA ou l'Agroscope) portant sur les thèmes pertinents de l'Agenda 2030.	Grangeneuve	2021–2026		 4.1  7.1  12.1  15.1
2.1 M11	g	Si les circonstances s'y prêtent, des thèmes portant sur les nouvelles tendances en agriculture durable (notamment smart farming, agroforesterie, urban farming, permaculture) sont intégrés dans les manifestations de Grangeneuve.	Grangeneuve	2021–2026		 9.1
2.1 M12	i	Une réflexion est menée sur la pertinence d'indicateurs sociaux pour l'agriculture fribourgeoise et sur la faisabilité de leur développement en vue d'une intégration dans le prochain rapport quadriennal (2024–2028).	SSP, Grangeneuve, SG-DIAF	En 2024	10 000 francs	 8.2  1.1  10.3

N°	OE	Mesure	Responsabilité	Horizon temporel	Moyens (poste auxiliaire, finances)	Principales cibles impactées
2.1 M13	i	La situation des femmes dans le monde agricole fait l'objet d'un chapitre du prochain rapport quadriennal. Des mesures y sont formulées afin de valoriser leur travail, souvent non rémunéré, et de les sensibiliser à leur couverture sociale et à leur statut juridique au sein de l'exploitation.	Grangeneuve, SG-DIAF	2023–2024	10 000 francs (2023)	 5.1  5.2  5.3  10.2
<b>Propre fonctionnement de l'État</b>						
2.1 M14	a	L'utilisation du glyphosate dans les domaines agricoles, arboricoles et viticoles de l'État est stoppée à quelques exceptions près (recherche et expérimentation, lutte contre les plantes envahissantes), et l'utilisation de produits phytosanitaires y est largement réduite.	Grangeneuve	2021–2026		 13.1  15.1  15.2
<b>Soutien à des projets de tiers</b>						
2.1 M15	d	Le cahier des charges de Terroir Fribourg est comparé à celui d'autres marques régionales (par exemple label GRTA ou labels de parcs naturels régionaux). Suite à ce benchmarking, des propositions de critères supplémentaires, pertinents en termes de développement durable (notamment biodiversité, traçabilité), sont formulées.	SG-DIAF	2024–2026	10 000 francs/an (2024–2025), 20 000 francs (2026)	 12.1  15.1
2.1 M16	e	Les projets visant à promouvoir les circuits courts et l'agriculture de proximité sont encadrés, afin d'identifier les besoins des porteurs de projets, de les orienter vers les partenaires adéquats et de leur apporter un conseil et un soutien dans le développement de leurs modèles d'affaire.	SG-DIAF	2021–2026	10 000 francs/an	 8.1  12.1  12.2